

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE  
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS**

**SARL 2GO CONSEILS**

Au capital de 2000 euros

Siège social : 11, Avenue du Général de Gaulle 54340 POMPEY

Immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 904013067

L'an Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-cinq octobre, à 16 heures.

Les associés de la société SARL 2GO CONSEILS, SARL au capital de 2000 euros divisés en 200 parts sociales de 10€, dont le siège social est à Pompey, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. GRANGE David (gérant)

Sont présents :

- M. David, Dominique, Pascal, GRANGE, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 1 à 60
- M. GRUSELLE Frédéric, Roland, Jacques, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 61 à 120
- M. Erhan OZAY, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 121 à 180
- ISOBATI PLUS SARL, propriétaire de de 10 parts sociales, numérotées de 191 à 200

Soit au total 4 associés présents, totalisant 190 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Constatation de cessions de l'intégralité des parts de SARL FINANCE PLUS, SARL ISOBATI PLUS et OZAY Erhan en vue d'annulations.
- Annulations de l'intégralité des parts cédées par SARL FINANCE PLUS, SARL ISOBATI PLUS et OZAY Erhan.
- Réduction du capital social de SARL 2GO CONSEILS non motivé par des pertes.

E DG EG

- **1<sup>ère</sup> résolution** : Constatation de cessions de l'intégralité des parts de SARL FINANCE PLUS, SARL ISOBATI PLUS et OZAY Erhan en vue d'annulations.

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la situation faite par le président, décide d'approuver la constatation de cessions, des 10 parts sociales de SARL FINANCE PLUS, des 10 parts sociales de SARL ISOBATI PLUS et des 60 parts sociales de M. OZAY Erhan.

Ce rachat de parts sociales est fait en vue d'annulation de celles-ci.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des 200 parts sociales.**

- **2<sup>ème</sup> résolution** : Annulations de l'intégralité des parts cédées par SARL FINANCE PLUS, SARL ISOBATI PLUS et OZAY Erhan.

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la situation faite par le président, décide d'approuver l'annulation de l'intégralité, des 10 parts sociales cédées par SARL FINANCE PLUS, des 10 parts sociales cédées par SARL ISOBATI PLUS et des 60 parts sociales cédées par OZAY Erhan.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des 200 parts sociales.**

- **3<sup>ème</sup> résolution** : Réduction du capital social de SARL 2GO CONSEILS non motivé par des pertes suite à annulations de parts sociales.

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la situation faite par le président, décide d'approuver la réduction du capital social non motivé par des pertes et l'article 8 des statuts sera donc modifié dans ce sens et le nouveau capital social de SARL 2GO CONSEILS sera de 1200€.

La nouvelle répartition du capital social se décomposant ainsi :

- M. David, Dominique, Pascal, GRANGE, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 1 à 60 ;
- M. GRUSELLE Frédéric, Roland, Jacques, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 61 à 120

**Cette résolution est adoptée à la majorité des 200 parts sociales**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 heures.

Le Gérant :

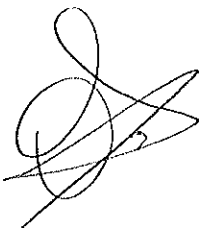
David GRANGE

Les associés :

Erhan OZAY

ISOBATI PLUS SARL

Frédéric GRUSELLE



**ISOBATI PLUS**  
65, Rue Sadi Carnot  
54220 MALZEVILLE  
Tél : 09 87 06 55 76 - 07 82 51 70 74  
contact@isobati.fr  
Siret : 837 579 523

